

Commande centralisée générale multigroupes

Référence(s) : 412 436

**SOMMAIRE****PAGES**

1. Description, utilisation.....	1
2. Gamme	1
3. Cotes d'encombrement.....	1
4. Mise en situation - Raccordement	1
5. Caractéristiques générales	2
6. Conformités et agréments	2

1. DESCRIPTION - UTILISATION

Technologie :

. Electronique

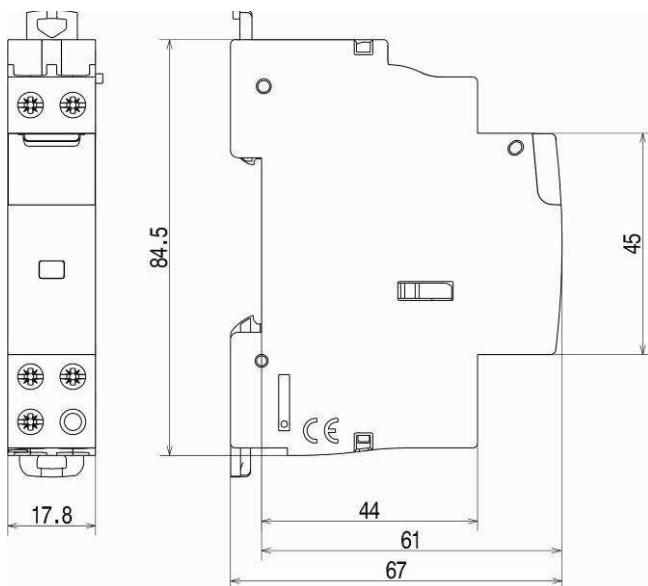
Utilisation :

. Permet de commander simultanément plusieurs groupes de télérupteurs à l'aide d'une commande unique de type bouton poussoir.

2. GAMME

. référence 412 436 : commande centralisée pour télérupteurs 230V~ équipés d'auxiliaires de commande centralisée référence 412 434.

3. COTES D'ENCOMBREMENT



4. MISE EN SITUATION – RACCORDEMENT

Logiciel d'installation :

. XL PRO

Position de fonctionnement :

. Vertical, horizontal, à plat (toutes positions)

Fixation :

. Sur rail symétrique EN 60.715 ou DIN 35 à l'aide de deux griffes plastique.

Outils recommandés :

. Pour les vis de bornes : tournevis isolé ou non, Pozidriv n° 1 ou à lame de 4 mm.

. Pour l'accrochage, tournevis à lame (5,5 mm maxi) ou PZn°1

Positionnement dans une rangée :

. Le profil du produit et le positionnement des bornes autorisent le passage de peignes de raccordement monophasés et triphasés à dents en partie haute du produit sans nuire à l'accessibilité des bornes de la commande centralisée générale multigroupes. Il est ainsi possible de choisir librement la position de ce produit dans la rangée et d'alimenter les disjoncteurs situés sur le même rail à l'aide de peignes à dents.

Raccordement :

. Bornes protégées contre les contacts directs (IP 20 appareil câblé)

. Bornes à cages, à vis débrayables et imperdables

. Profondeur des bornes : 8 mm

. Capacité des bornes :

- 1 câble souple (avec ou sans embout) ou rigide de 2.5 mm² ou

- 2 câbles souple (avec ou sans embout) ou rigide de 2.5 mm²

. Têtes de vis : mixte, fendues et Posidriv

. Couples de serrage : conseillé = 0,8 Nm

mini = 0,4mN / maxi = 1,2 Nm

Résistance aux secousses :

. Pas de changement d'état des contacts lors de l'essai de

« résistance aux secousses » tel que défini par la norme EN 60898

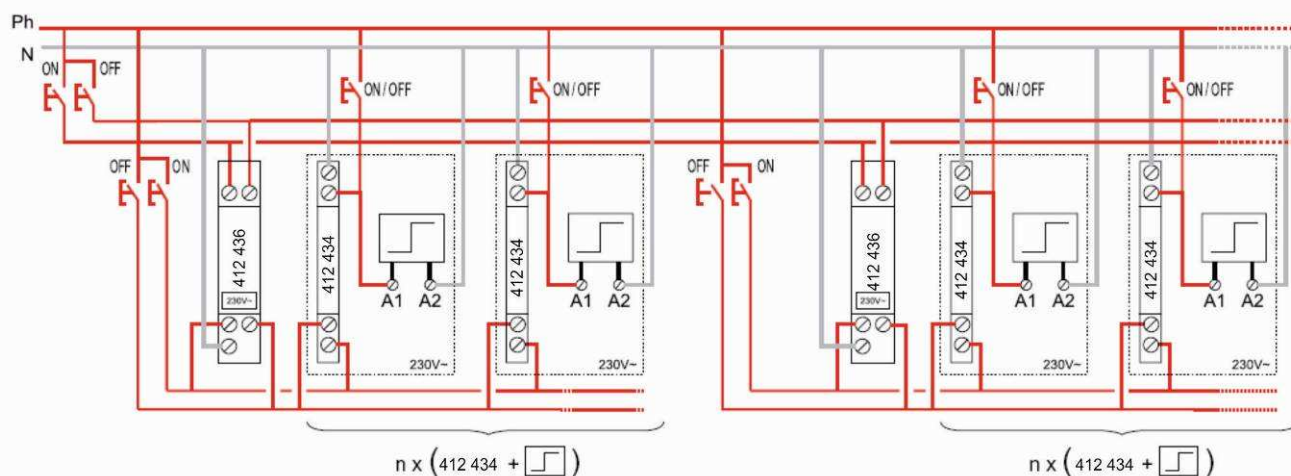
Commande centralisée générale multigroupes

Référence(s) : 412 436

4. MISE EN SITUATION – RACCORDEMENT (suite)

Schéma de câblage :

- 412 434 + 412 436



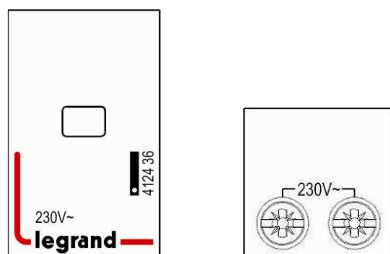
Degré de protection :

- . Indice de protection des bornes contre le toucher : IP2x (appareil câblé) selon les normes IEC 529, EN 60529 et NF C 20-010
- . Indice de protection de la face avant contre le toucher : IP3XD
- . Classe II, face avant plastronnée
- . Indice de protection contre les chocs mécaniques IK04 selon la norme NF EN 50-102 / NF C 20-015 (juin 1995)

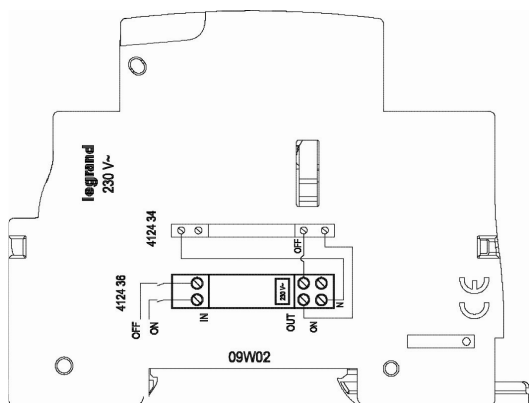
5. CARACTERISTIQUES GENERALES

Marquage :

- . Face avant et repérage des bornes par tampographie ineffaçable



- . Face latérale par marquage laser



Tension assignée d'emploi :

- . Ue = 230 V~

Tension maximale de fonctionnement :

- . 250 V~ 50/60 Hz

Tension assignée de tenue aux chocs :

- . U imp = 4 kV

Fréquence assignée d'emploi :

- . 50 / 60 Hz

Poids moyen par appareil :

- . 0, 070 kg

5. CARACTERISTIQUES GENERALES (suite)

Volume et conditionnement :

- . Volume emballé : 0,2 dm³
- . conditionnement unitaire

Matière de l'enveloppe :

- . Polyamide

Caractéristiques des matières plastiques :

- . tenue au fil incandescent pendant 30s à 960°C selon IEC 695-2-1
- . autoextinguible selon UL94 V0/V1

Influence de l'altitude :

- . Pas d'influence jusqu'à 4 000 m

6. CONFORMITES ET AGREMENTS

Classification selon annexe Q : (norme IEC/EN 60947-1)

- . Catégorie F

entre autre : domaine d'essai de température -25°C/+70°C, essai aux vibrations 2 Hz à 13.2 Hz déplacement ±1mm, 13.2 Hz à 100 Hz accélération ±0.7 g, brouillard salin selon IEC 60068-2-52

Respect de l'environnement – Répondre aux directives de l'Union Européenne :

- . Conformité à la directive 2002/95/CE du 27/01/03 dite « RoHS » qui prévoit le bannissement de substances dangereuses telles que le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les retardateurs de flammes bromés polybromobiphényles (PBB) et polybromodiphényléthers (PBDE) à partir du 1^{er} juillet 2006
- . Conformité aux Directives 91/338/CEE du 18/06/91 et décret 94-647 du 27/07/04

Matières plastiques :

- . Matière plastique sans halogène.
- . Marquage des pièces conforme à ISO 11469 et ISO 1043.

Emballages :

- . Conception et fabrication des emballages conformes au décret 98-638 du 20/07/98 et à la Directive 94/62/CE